

→ BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

Code RNCP : 36773

Durée :

- Formation à temps plein sur 11 mois
- 785 h en centre de formation, 136 h à distance (26 semaines)
- 357 h en entreprise, (10 semaines)
- de fin août à début juillet.

Lieu :

Mont Saint Aignan

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel / distanciel
- Pratique sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

Coût de la formation : à partir de 9 118 €

Financement :

Des prises en charge sont possibles selon le profil du candidat, se référer au site internet ou contacter le secrétariat.

Rémunération :

Possibilité de bénéficier d'une rémunération selon le profil du candidat, se référer au site internet ou contacter le secrétariat.

Contact secrétariat :

 Tél. 02 35 12 26 26
 cfppa.fauville@educagri.fr
 32 rue Alfred Kastler
76130 Mont Saint Aignan
 www.cfppa.naturapole.fr

Métiers du végétal

Ce diplôme est également accessible
en formation par apprentissage ou en VAE (naturapole.fr)

Objectifs de la formation

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole «Métiers du végétal» est un diplôme de niveau 5 qui permet à son-sa titulaire d'être capable de :

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- Construire son projet personnel et professionnel
- Communiquer dans des situations et des contextes variés
- Conduire des systèmes de cultures spécialisées
- Conduire des milieux de systèmes de cultures spécialisées
- Organiser le travail dans le système de production
- Proposer un pilotage stratégique du système de production
- Accompagner au changement

Pour les débouchés professionnels, se référer au site internet «naturapole.fr».

Public concerné :

- Demandeur-es d'emploi,
- Salarié-es (statuts PTP, CDD ou CDI, ou contrat de professionnalisation), Particuliers,
- Etre sorti du système scolaire depuis plus de 9 mois.

Conditions d'admission

- Avoir un projet professionnel déterminé et des aptitudes pour entrer en formation qualifiante,
- Etre titulaire soit d'un BTA, d'un bac professionnel, d'un bac général ou technologique ;

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.



Contenu de la formation

Matières générales	• Accompagnement au projet personnel et professionnel • Organisation économique, sociale et juridique • Technique d'expression et de communication • Langue vivante - Anglais • Traitement de données • Technologies de l'information et du multimédia
Matières professionnelles	• Marchés, filières et territoires • Pilotage de l'entreprise horticole • Fonctionnement des agrosystèmes horticoles • Conduite d'expérimentation et de processus de production horticole • Génie des équipements horticoles • Organisation du travail et gestion des ressources humaines • Formation en milieu professionnel • Module d'initiative locale : voyage d'étude

Evaluation - Validation

La formation fait l'objet d'un Contrôle en Cours de Formation (CCF) et d'un examen terminal. Le diplôme national du BTSA est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus par les candidat-es aux CCF d'une part et lors de l'examen terminal d'autre part.

Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen (2019-2023) : 96.4 %
- Taux d'emploi (à 6 mois, sortants 2021) : 100 %
- Taux moyen de satisfaction (2019-2023) : 90.57 %

Contact secrétariat :

 Tél. 02 35 12 26 26
 cfppa.fauville@educagri.fr

 32 rue Alfred Kastler
 76130 Mont Saint Aignan
 www.cfppa.naturapole.fr



cfppa.naturapole.fr